

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 21 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 11 mai 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 31 Absents excusés : 4 Absents : 1 Votants : 32 (dont 1 pouvoir)
--------------------------------------	---

PRESENTS : Mme ARDRIT Edwige ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIGOT Vincent (suppléant) ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHABAUTY Gérard ; Mme CHABAUTY Viviane ; M. CHARBONNEAU Romain ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DECHEREUX Thierry ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DORET Michel ; M. ERNOULT Gérard ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. HARDY Renaud ; M. HOUSSIER Christian ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. MACAIRE Félix ; M. NERBUSSON Joël ; Mme NOLOT Monique ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. PILLOT Jean ; Mme PORTET Martine ; M. POUIT Stéphane ; M. QUINAULT Sébastien ; M. RENAUD Denis ; Mme SALVEZ Frédérique ; M. SORIN Grégory ; M. THOMAS Abigaël (suppléant).

ABSENTS EXCUSES : M. BICHOT Sébastien ;
M. DUBOIS-HALOPÉ Paul-Éric est remplacé par M. BIGOT Vincent ;
M. URBAIN Axel est remplacé par M. THOMAS Abigaël ;
M. LIAUD Patrick a donné pouvoir à Mme SALVEZ Frédérique.

ABSENTS : M. CHARBONNEAU Romain.

Secrétaire de séance : M. MACAIRE Félix.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
SAGE THOUET - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU SEVT POUR SIÉGER À LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE THOUET

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil stratégique de planification visant une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, le bassin versant. Il a été créé par la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau. Il concilie le développement économique, l'aménagement du territoire et la protection des milieux aquatiques. Le SAGE s'applique à un niveau local, il est élaboré à l'initiative des acteurs locaux - élus, associations, acteurs économiques, usagers – qui ont un projet commun pour l'eau.

Le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour une gestion concertée et collective de l'eau, afin de satisfaire à l'objectif de bon état des masses d'eau de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE). Il s'inscrit également comme la déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne.

Le SEVT, est un des principaux acteurs de la production et de la distribution d'eau potable sur le bassin du THOUET. A ce titre, un délégué du SEVT doit être désigné pour siéger à la CLE (Commission Locale de l'Eau) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du THOUET.

Il est demandé au Comité Syndical de nommer un représentant du SEVT pour siéger à la CLE.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention :

- ✓ **DESIGNE M. Bernard GAUFFRETEAU** comme représentant du SEVT pour siéger à la **CLE du SAGE THOUET.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU

